



**PAYEZ VOTRE  
FACTURE PAR SMS.**

Cliquez pour en savoir plus

## FORMULAIRE D'ADHESION AU SERVICE GRATUIT LE PAIEMENT PAR SMS

**1** – Vous recevez tous les mois un SMS vous indiquant le montant de votre facture



EEC vous informe du montant de votre facture de SEPTEMBRE 2016 : 5800 F à échéance le 09/10/16. Pour valider le paiement, envoyez 5800 au 1406

**2** – Envoyez votre confirmation de paiement par SMS à EEC au 1406



5800

**3** – Vous recevez un accusé de réception de votre paiement



EEC Paiement SMS. Votre paiement de 5800 F a bien été enregistré.

Je souhaite souscrire au service Paiement par SMS.

**Je confirme mon N° de téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_**

J'accepte les conditions particulières du service (voir au dos)

### AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° national d'émetteur : **000245**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, et sauf instructions contraires de ma part vous parvenant en temps utile, tous les prélèvements ordonnés par EEC.

#### TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom et prénom du donneur d'ordre :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

Référence client :

\_\_\_\_\_

#### ORGANISME CREANCIER



BP F3 – 98 848 Nouméa Cedex

#### COMPTE A DEBITER

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

\_\_\_\_\_

#### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Rib

#### JE CHOISIS LA FACTURE ELECTRONIQUE

Je souhaite également recevoir ma facture par Email à cette adresse :

\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Signature :

Date :

J'envoie ce document dûment rempli par Email à [clientele.eec@engie.com](mailto:clientele.eec@engie.com) ou par courrier à EEC - BP F3 – 98849 Nouméa Cedex ou je le dépose dans l'une de nos agences commerciales au PK4 ou à Boulari

Je réalise ma demande de contrat en ligne (Econtrat). Je dépose ce document directement à ma banque sous 5 jours.

# **Conditions particulières du service Paiement par SMS**

Le service « Paiement par SMS » est accessible aux abonnés particuliers et professionnels, personnes physiques ou morales quelque soit leur moyen de paiement.

## **Article 1 – Description du service**

En optant pour ce service, le client reçoit tous les mois un SMS lui indiquant le montant de sa facture du mois et la possibilité d'ordonner le prélèvement de sa facture par SMS.

Ce service lui permet également de recevoir un SMS de rappel s'il n'a toujours pas réglé sa facture, 3 jours avant l'échéance de la facture.

Lors de son paiement par SMS, le client reçoit un accusé de réception, lui indiquant la bonne prise en compte de sa demande et l'informant si un solde débiteur reste à régler.

## **Article 2 – Modalités de souscription**

L'abonné doit posséder un numéro de téléphone portable local et un compte bancaire dans une banque du Territoire.

Une autorisation de prélèvement automatique est obligatoirement remplie à la souscription du service. Les frais bancaires de mise en place du prélèvement automatique restent à la charge de l'abonné.

Le numéro de téléphone portable à jumeler est choisi par l'abonné au moment de sa souscription.

Il appartient à l'abonné de signaler à EEC toute modification de ses coordonnées téléphoniques afin de pouvoir continuer à recevoir les SMS d'informations et accusés de réception.

EEC ne pourra être tenue responsable de la non réception des SMS.

A la fin de cet article ajouter la phrase suivante

De plus si le client réalise un Econtrat (souscription en ligne), alors il devra déposer le document d'autorisation de prélèvement automatique auprès de sa banque sous 5 jours à compter de la validation de son formulaire de souscription.

## **Article 3 – Conditions tarifaires**

Le service est gratuit hors coût des communications SMS qui sont à la charge de l'abonné selon le tarif du fournisseur OPT.

## **Article 4 – Conditions de souscription**

Ces services sont réservés aux personnes physiques et morales disposant d'une police d'abonnement électricité.

## **Article 5 – Activation du service**

L'inscription au service s'effectue à la demande du client.

Le service « Paiement par SMS » prend effet à la date de souscription.

## **Article 6 – Résiliation d'un service**

L'abonné peut demander la résiliation du service à tout moment, ce qui entraîne l'arrêt d'envoi des SMS.

Signature du client :